

MUZIONI
(CÙ DUMANDA D'ESAMI PRIURITARIU)

- **DIPUSITATA DA** : Jean-Philippe CASALTA, « Non Inscrit »

- **UGHJETTU** : Plafonnement de la vitesse maximale sur les routes secondaires en Corse

CONSIDERANT le caractère particulièrement accidentogène de nombreuses routes dans l'île, notamment dans les zones rurales.

CONSIDERANT les fléaux que sont l'alcool et la consommation de stupéfiants dans le cadre de la conduite (50% des décès routiers en 2A soit 41 personnes sur ces dernières années).

CONSIDERANT le nombre d'accidents mortels sur les routes chaque année en Corse : 37 en 2022, 29 en 2021.

CONSIDERANT que le nombre de décès à la suite d'un accident de la route est 2.5 fois plus élevé que sur les routes du continent en moyenne.

CONSIDERANT qu'un décédé d'accident de la route sur deux est un motard.

CONSIDERANT l'insuffisance de matériel de protection contre les chutes (glissières de sécurité) sur certaines routes de montagne

CONSIDERANT les excès de vitesse très nombreux sur nos routes escarpées

L'ASSEMBLEA DI A GIUVENTÙ DI A CORSICA

PRECONISE un abaissement de la vitesse maximale autorisée de 80 à 70 km/h sur les axes secondaires (soit toutes les routes actuellement limitées à 80 km/h hors - par exemple - RT 10, 11, 20, 21, 30, 40, 50 ou encore RD81 et D859). Par exemple, la route de Guitera à Giovicacce ou celles du Col la Vaccia sont limitées à 80 km/h, limite totalement inadaptée aux lieux précités.

DEMANDE la mise en place d'un renforcement des glissières de sécurité sur nos routes de montagne. A cet effet, il pourrait être judicieux de s'inspirer des doubles glissières présentes sur les routes italiennes.

DEMANDE à l'Assemblée de Corse de remettre en place d'ambassadeurs de la sécurité routière afin de sensibiliser de manière ludique en situation scolaire et sur les réseaux sociaux - en parallèle des campagnes nationales - les plus jeunes aux risques d'accidents en voiture et en moto.